



École De Montarville
1725, rue De Montarville
St-Bruno-De-Montarville
(QC) J3V 3V2



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS

11 septembre 2024, à l'école De Montarville à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Louis-Michel Jutras
Émilie Peter
Carolina Fernandez Faccio
Adeline Flamant
Geneviève Labelle
Valérie Barbin
Patrick Labrie
Alexandra Lafontaine
Sylvie Landry

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue :

La direction, madame Landry, ouvre la séance à 20h 05.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée :

Madame Alexandra Lafontaine, directrice adjointe, agira comme secrétaire pour la soirée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

La lecture de l'ordre du jour est faite par madame Landry et monsieur Louis-Michel Jutras en propose l'adoption.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2023 :

Madame Landry procède à la lecture du procès-verbal et madame Valérie Barbin en propose l'adoption.

5. Parole à la présidente sortante, madame Valérie Barbin : présentation du bilan du Conseil d'établissement 2023-2024 :

Madame Barbin fait la présentation du bilan du conseil d'établissement 2023-2024. Il est constaté que des coquilles subsistent dans le document qui est projeté à l'écran. Nous procéderons aux corrections qui sont constatées et notées. L'adoption est proposée par madame Adeline Flamant.

6. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents;

Madame Landry expose les rôles et fonctions des trois instances et organismes et avise l'assemblée qu'il y a deux postes de représentant des parents à pourvoir. Elle explique du même souffle la procédure de mise en candidature.

- 7.** Élection des représentants de parents au Conseil d'établissement (deux parents à élire pour des mandats de deux ans, ainsi que deux postes de substituts);
- 7.1. Adoption de la procédure d'élection et de mise en candidature; L'assemblée adopte à l'unanimité la procédure de mise en candidature et d'élection.
- 7.2. Nomination d'un président d'élection; Il n'y a pas de président d'élection.
- 7.3. Nomination de deux scrutateurs; Mesdames Landry et Lafontaine agiront comme scrutatrices.
- 7.4. Présentation des candidats;
- Madame Barbin, appuyée par madame Labelle se propose comme candidate pour un des postes. Madame Carolina Fernandez se propose également. Madame Tousignant Maurice a indiqué son intérêt par courriel puisqu'elle est absente de l'assemblée. Les deux candidates présentes font part de leurs motivations à l'assemblée pour faire partie du CÉ.
- 7.5. Élection des représentants des parents au Conseil d'établissement :
- Deux coupons de votes sont distribués aux parents présents et ceux-ci doivent inscrire les deux personnes qu'ils désirent élire au conseil. Mesdames Barbin et Fernandez sont élues et madame Maurice agira en tant que substitut.
- 8.** Élection d'un représentant au comité de parents du CSSP :
- Personne ne désire représenter l'école au comité de parents.
- 9.** Formation d'un organisme de participation des parents (OPP) :
- L'organisme étant déjà formé et très actif,
- 10.** Période de questions :
- Aucune question n'est posée et les gens quittent satisfaits.
- 11.** Levée de l'assemblée à 21h 20.

Note : Une courte rencontre des parents membres du Conseil d'établissement aura lieu immédiatement après l'assemblée générale pour l'adoption des dates de rencontre.

Sylvie Landry
Directrice

Valérie Barbin
Présidente